

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire**

	<i>Pages</i>
N° 76 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 13 janvier 2011</i>	173
N° 77 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 20 janvier 2011</i>	175
N° 78 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 27 janvier 2011</i>	177
N° 79 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 3 février 2011</i>	179
N° 80 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 10 février 2011</i>	180
N° 81 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 17 février 2011</i>	182
N° 82 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 24 février 2011</i>	183
N° 83 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 3 mars 2011</i>	184
N° 84 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 17 mars 2011</i>	185

N° 85 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 24 mars 2011</i>	187
N° 86 <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 31 mars 2011</i>	188
N° 87 <u>PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 4 mai 2011</i>	189
N° 88 <u>RESERVES NATURELLES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 31 mars 2011(WAIMES)</i>	190
N° 89 <u>RESERVES NATURELLES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 31 mars 2011(MALMEDY)</i>	190
N° 90 <u>RESERVES NATURELLES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 31 mars 2011(AYWAILLE)</i>	190
N° 91 <u>MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 10 février 2011(LIEGE)</i>	191
N° 92 <u>MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 10 février 2011(LIEGE)</i>	191
N° 93 <u>MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 10 février 2011(LIEGE)</i>	191
N° 94 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 28 avril 2011(SPA)</i>	192

N° 76 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 13 janvier 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 13 janvier 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

BERLOZ

APPROUVE la délibération du 24 novembre 2010, parvenue le 6 décembre suivant et dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 20 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal modifie le statut administratif, ainsi que le règlement de travail du personnel communal.

OUFFET

APPROUVE les délibérations du 9 décembre 2010, parvenues le 14 du même mois, par lesquelles le Conseil communal :
fixe l'échelle barémique du secrétaire communal ;
décide

d'insérer au statut administratif les circulaires du 2 avril 2009 relatives à la convention sectorielle 2005-2006 ;

de modifier les articles 1, 87 et 88 du statut administratif ;

de modifier le statut pécuniaire du personnel communal en ce qui concerne les mesures relatives à certaines indemnités.

PLOMBIERES

APPROUVE la délibération du 9 décembre 2010, parvenue le 15 du même mois et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 31 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal modifie le statut administratif du personnel communal.

SERAING

APPROUVE la délibération du 22 novembre 2010, parvenue le 7 du mois suivant et dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 21 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal a décidé d'arrêter un nouveau règlement relatif à l'indemnisation des membres du personnel utilisant leur bicyclette sur le chemin du travail et pour des missions de service.

SPA

APPROUVE les délibérations du 10 décembre 2010, parvenues le 21 du même mois, par lesquelles le Conseil communal procède aux modifications du statut administratif du personnel communal :

dans le cadre de l'adhésion au « Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ;

afin d'en restructurer le contenu par l'ajout et la suppression de certaines dispositions.

THEUX

APPROUVE les délibérations du 6 décembre 2010, parvenues le 16 du même mois, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier :

le statut administratif du personnel principalement en y intégrant les circulaires du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ;

le statut pécuniaire du personnel principalement quant aux allocations et indemnités ;

le cadre en supprimant le poste de concierge.

En séance du 13 janvier 2011 le Collège provincial a approuvé partiellement la délibération de la commune ci-après

GRACE-HOLLOGNE

APPROUVE la délibération du 29 novembre 2010, parvenue le 7 décembre suivant et dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 21 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal modifie le statut administratif du personnel communal, à l'exception de la mention « L'autorité compétente peut faire appel à des candidats en dehors de cette réserve de recrutement par une décision motivée en la forme » reprise à l'article 34, 3^{ème} alinéa, qui n'est pas approuvée.

N° 77 PERSONNEL COMMUNAL***Arrêtés du Collège provincial du 20 janvier 2011 relatifs au personnel communal***

En séance du 20 janvier 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

AMAY

APPROUVE la délibération du 25 novembre 2010, parvenue le 6 décembre 2010 et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 20 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal fixe le statut pécuniaire du personnel communal.

CHAUDFONTAINE

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2010, parvenues le 22 décembre suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel communal en ce qui concerne les nouvelles carrières spécifiques, l'évaluation et l'inaptitude professionnelle.

COMBLAIN-AU-PONT

APPROUVE les délibérations du 2 décembre 2010, parvenues le 10 du même mois et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 24 janvier 2011, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier
le cadre du personnel communal;
le règlement de travail;
les statuts administratif et pécuniaire.

ESNEUX

APPROUVE les délibérations du 8 décembre 2010, parvenues le 15 du même mois et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 31 janvier 2011, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier
le statut administratif du personnel communal par l'insertion des circulaires ministérielles du 2 avril 2009 relatives à la convention sectorielle 2005-2006 ;
les articles 5, 7, 21 et 24 du règlement de travail ;
l'article 16 du règlement de travail relatif aux « interdictions diverses ».

MARCHIN

APPROUVE la délibération du 9 décembre 2010, parvenue le 4 du mois suivant, par laquelle le Conseil communal décide de modifier :
le statut administratif du personnel en y intégrant les circulaires du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ;
le statut pécuniaire du personnel en y intégrant les circulaires Frais de transport et Allocation de fin d'année ;
le règlement des congés et de la disponibilité en ce qui concerne les vacances annuelles, un congé de circonstance et le congé de maternité.

THIMISTER-CLERMONT

APPROUVE la délibération du 28 décembre 2010, parvenue le 30 du même mois, par laquelle le Conseil communal procède aux modifications du statut administratif du personnel communal dans le cadre de l'adhésion au « Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire.

VERVIERS

APPROUVE la délibération du 29 novembre 2010, parvenue le 9 décembre 2010 et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 24 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier avec effet immédiat l'article 33 du statut pécuniaire du personnel communal, relatif à l'allocation de fin d'année.

N° 78 PERSONNEL COMMUNAL***Arrêtés du Collège provincial du 27 janvier 2011 relatifs au personnel communal***

En séance du 27 janvier 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

DISON

APPROUVE la délibération du 16 décembre 2010, parvenue le 28 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide d'adopter un nouveau règlement relatif à l'horaire variable applicable aux membres du personnel des services administratifs.

APPROUVE la délibération du 16 décembre 2010, parvenue le 31 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel en y intégrant les circulaires du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire.

FLERON

APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2010, parvenues le 6 du mois suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier :

le statut administratif du personnel en y intégrant les circulaires du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire, en mettant à jour les congés et dispenses et en prévoyant une indemnité pour l'utilisation d'une bicyclette ;

le statut pécuniaire du personnel en remplaçant certains termes ayant évolué ;

les conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion en y intégrant les circulaires Carrières spécifiques et Valorisation des compétences.

HUY

APPROUVE la délibération du 14 décembre 2010, parvenue le 30 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide, à la suite de son adhésion au Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire, de modifier le statut administratif du personnel communal.

LINCENT

APPROUVE la délibération du 15 décembre 2010, parvenue le 4 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal décide d'arrêter les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

SOUMAGNE

APPROUVE la délibération du 13 décembre 2010, parvenue le 29 décembre 2010, par laquelle le Conseil communal décide de porter à 0,20 € par kilomètre parcouru le montant de l'indemnité accordée aux agents qui utilisent leur bicyclette pour se rendre sur leur lieu de travail.

TROOZ

APPROUVE la délibération du 20 décembre 2010, parvenue le 31 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide

d'insérer au statut administratif les circulaires du 2 avril 2009 relatives à la convention sectorielle 2005-2006 ;

d'ajouter au statut pécuniaire deux nouveaux chapitres relatifs à « l'utilisation des transports en commun » et « utilisation de la bicyclette ».

VERLAINE

APPROUVE la délibération du 21 décembre 2010, parvenue le 4 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel communal par l'insertion des circulaires du 2 avril 2009 relatives à la convention sectorielle 2005-2006.

WASSEIGES

APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2010, parvenues le 5 janvier 2011, par lesquelles le Conseil communal décide

de modifier les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal ;

d'adapter le règlement de travail ;

d'appliquer certaines dispositions des statuts administratif et pécuniaire au personnel contractuel.

WELKENRAEDT

APPROUVE la délibération du 10 novembre 2010, parvenue le 6 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut pécuniaire du personnel communal en remplaçant le contenu de l'article 19 ter relatif aux modalités de calcul de l'allocation de fin d'année.

N° 79 PERSONNEL COMMUNAL***Arrêtés du Collège provincial du 3 février 2011 relatifs au personnel communal***

En séance du 3 février 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

ANTHISNES

APPROUVE la délibération du 23 décembre 2010, parvenue le 7 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

ENGIS

APPROUVE la délibération du 21 décembre 2010, parvenue le 6 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal décide de compléter le statut administratif du personnel communal, relatif au « Pacte pour une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire », par l'insertion des circulaires relatives :

*au plan de formation ;
au bien-être au travail ;
aux carrières spécifiques.*

OLNE

APPROUVE la délibération du 28 décembre 2010, parvenue le 17 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal adopte un règlement relatif au déneigement et épandage sur le territoire de la Commune.

SERAING

APPROUVE la délibération du 13 décembre 2010, parvenue le 14 du mois suivant, par laquelle le Conseil communal accorde, pour 2010, une allocation de fin d'année aux membres du personnel communal à l'exception des membres du personnel enseignant subventionné, visés par la loi du 29 mai 1959, rémunérés directement par la Communauté française, selon les modalités et conditions d'octroi définies dans l'arrêté royal du 28 novembre 2008.

STAVELOT

APPROUVE la délibération du 23 décembre 2010, parvenue le 10 janvier 2011, dont une ampliation rectifiée est parvenue le 25 janvier dernier, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le cadre du personnel communal avec effet au 1^{er} janvier 2011.

WISE

APPROUVE la délibération du 20 décembre 2010, parvenue le 11 janvier suivant, par laquelle le Conseil communal décide de fixer les montants de l'allocation aux agents du personnel conseillers en prévention.

N° 80 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 10 février 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 10 février 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

MODAVE

APPROUVE la délibération du 30 décembre 2010, parvenue le 17 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel communal.

OLNE

APPROUVE la délibération du 28 décembre 2010, parvenue le 17 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal procède aux modifications du statut administratif du personnel communal dans le cadre de l'adhésion au « Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire.

OUPEYE

APPROUVE les délibérations du 23 décembre 2010, parvenues le 18 du mois suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier :

le statut administratif du personnel en y intégrant les circulaires du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire et en ajoutant une mise en disponibilité de l'agent en cas de sa mise à disposition ;

le règlement en matière de frais de transport et de parcours des membres du personnel en portant le remboursement à 100%.

En séance du 10 février 2011, le Collège provincial a approuvé partiellement les délibérations de la commune ci-après :

WANZE

***APPROUVE** les délibérations du 20 décembre 2010, parvenues le 30 décembre 2010, et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 14 février 2011, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier d'une part, le statut pécuniaire du personnel communal et d'autre part, le statut administratif et ses annexes, à l'exception des tableaux de l'annexe III de la délibération modifiant le statut administratif, relatifs à la mise en œuvre effective du plan de formation des agents, qui ne sont approuvés.*

N° 81 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 17 février 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 17 février 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations de la commune ci-après :

HERSTAL

APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2010, parvenues le 20 janvier suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier le cadre, les statuts et règlements divers.

En séance du 17 février 2011, le Collège provincial a approuvé partiellement la délibération de la commune ci-après :

WAREMME

APPROUVE à l'exception des articles 2 et 3, qui ne relèvent pas de la tutelle du Collège provincial, la délibération du 20 décembre 2010, parvenue le 24 janvier 2011 par laquelle le Conseil communal décide de modifier le cadre du personnel communal en ce qui concerne l'emploi de concierge de l'Hôtel de Ville.

N° 82 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 24 février 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 24 février 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

ENGIS

APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2010, parvenues le 3 février suivant, par lesquelles le Conseil communal modifie son règlement titres-repas et fixe les prestations et le mode de calcul des congés des régimes à temps partiel.

LIMBOURG

APPROUVE les délibérations du 16 décembre 2010, parvenues le 11 janvier 2011 et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 25 février 2011, par lesquelles le Conseil communal décide d'arrêter de nouveaux statuts administratif (conditions générales et particulières) et pécuniaire applicables au personnel communal.

STAVELLOT

APPROUVE les délibérations du 23 décembre 2010, parvenues le 10 janvier 2011 et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 24 février 2011, par lesquelles le Conseil communal décide d'arrêter de nouveaux statuts administratif (dispositions générales et particulières) et pécuniaire applicables au personnel communal.

TINLOT

APPROUVE la délibération du 27 janvier 2011, parvenue le 7 du mois suivant, par laquelle le Conseil communal octroie des chèques-repas au personnel en 2011.

N° 83 PERSONNEL COMMUNAL***Arrêtés du Collège provincial du 3 mars 2011 relatifs au personnel communal***

En séance du 3 mars 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

AMAY

APPROUVE la délibération du 25 janvier 2011, parvenue le 2 février suivant, par laquelle le Conseil communal décide d'intégrer dans le statut administratif du personnel communal les remarques émises par votre Collège en marge de son arrêté d'approbation du 9 décembre 2010.

AYWAILLE

APPROUVE la délibération du 16 décembre 2010, parvenue le 18 février 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel communal.

MALMEDY

APPROUVE les délibérations du 20 décembre 2010, parvenues le 2 février 2011, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier le règlement des congés, ainsi que les statuts administratif (dispositions générales et particulières) et pécuniaire applicables au personnel communal ;

VERVIERS

APPROUVE les délibérations du 31 janvier 2011, parvenues le 4 février 2011, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier le statut administratif et les conditions de recrutement et d'évolution de carrière du personnel communal.

WAREMME

APPROUVE la délibération du 7 février 2011, parvenue le 15 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide de retirer sa délibération du 20 décembre 2010 et de modifier les statuts et le cadre du personnel communal.

N° 84 PERSONNEL COMMUNAL***Arrêtés du Collège provincial du 17 mars 2011 relatifs au personnel communal***

En séance du 17 mars 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

BASSENGE

APPROUVE la délibération du 13 janvier 2011, parvenue le 31 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le règlement de travail ;

Adresse à l'autorité locale un courrier prenant acte de la volonté communale de retirer les résolutions du 13 janvier 2011 relatives aux modifications du statut administratif du personnel et des conditions particulières de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion et d'en adopter une nouvelle tenant compte des remarques formulées par les services.

BLEGNY

APPROUVE :

la délibération du 21 décembre 2010, parvenue le 22 février 2011 et dont une ampliation rectifiée est parvenue le 9 mars suivant, par laquelle le Conseil communal modifie le cadre du personnel d'entretien ;

la délibération du 21 décembre 2010, parvenue le 22 février 2011, par laquelle ledit Conseil modifie le règlement de travail applicable au personnel communal ;

la délibération du 27 janvier 2011, parvenue le 22 février 2011, par laquelle ledit Conseil modifie le statut pécuniaire du personnel communal.

DISON

APPROUVE la délibération du 17 février 2011, parvenue le 25 février 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le règlement relatif à l'horaire variable applicable aux membres du personnel des services administratifs en tenant compte des observations formulées par votre Collège dans la lettre de notification de son arrêté du 27 janvier 2011 approuvant la résolution du 16 décembre 2010 relative au même objet.

APPROUVE la délibération du 17 février 2011, parvenue le 25 février 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel communal conformément au Pacte pour une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire en tenant compte des observations formulées dans la lettre de notification de votre arrêté du 27 janvier 2011 approuvant la résolution du 16 décembre 2010 relative au même objet.

ENGIS

APPROUVE la délibération du 22 février 2011, parvenue le 3 mars suivant, par laquelle le Conseil communal décide de modifier l'annexe 1 du statut administratif des agents communaux (conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion reprenant les dispositions particulières tant administratives que pécuniaires pour chaque grade repris au cadre du personnel communal).

OLNE

APPROUVE les délibérations du 9 février 2011, parvenues le 15 du même mois, par lesquelles le Conseil communal décide :

de créer, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, un cadre contractuel comprenant un emploi d'employé d'administration à raison de 6 heures par semaine (aide à la direction scolaire) et de fixer les conditions d'admission au dit emploi ;

de créer, pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, un cadre contractuel comprenant un emploi de puéricultrice à quart-temps et de fixer les conditions d'admission au dit emploi ;

de modifier le règlement de travail applicable au personnel communal.

N° 85 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêté du Collège provincial du 24 mars 2011 relatif au personnel communal

En séance du 24 mars 2011, le Collège provincial a approuvé la délibération de la commune ci-après :

HERVE

APPROUVE la délibération du 21 février 2011, parvenue le 11 mars suivant, par laquelle le Conseil communal arrête le règlement relatif à la mise en place d'un secrétariat du Bourgmestre.

N° 86 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 31 mars 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 31 mars 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

DISON

APPROUVE la délibération du 17 février 2011, parvenue le 25 février 2011 et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 11 avril 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut administratif et le règlement de travail du personnel en y intégrant une procédure relative à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail dont la violence, le harcèlement moral et sexuel, régie par les dernières dispositions légales.

SOUMAGNE

APPROUVE les délibérations du 28 février 2011, parvenues le 4 mars suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier le cadre du personnel, de modifier le statut administratif du secrétaire communal et du receveur communal, de modifier le statut administratif du personnel en ce qui concerne les conditions de recrutement des attachés spécifiques et de modifier ce même statut en y insérant des dispositions relatives à la valorisation des compétences.

APPROUVE la délibération du 28 février 2011, parvenue le 8 mars 2011, par laquelle le Conseil communal décide de modifier l'échelle barémique de l'instituteur primaire.

N° 87 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 4 mai 2011 relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 4 mai 2011

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège*

Pour information :

A Mr. le Commissaire d'Arrondissement

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics.

- *le 6 juin : jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté le Roi Albert II ;*
- *le 11 juin : jour anniversaire de la naissance de sa Majesté la Reine Fabiola ;*
- *le 2 juillet : jour anniversaire du mariage de Leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Michel FORET

N° 88 RESERVES NATURELLES

Arrêté du Collège provincial du 31 mars 2011 relatif aux réserves naturelles

*Par arrêté du 31 mars 2011, le Collège provincial, émet un avis favorable sur le projet de création de la réserve naturelle de « la Petite Roer » à Sourbrodt sur le territoire de la commune de **WAIMES**.*

N° 89 RESERVES NATURELLES

Arrêté du Collège provincial du 31 mars 2011 relatif aux réserves naturelles

*Par arrêté du 31 mars 2011, le Collège provincial, émet un avis favorable sur le projet de création de la réserve naturelle de la vallée de l'Eau Rouge sur le territoire de la Ville de **MALMEDY**.*

N° 90 RESERVES NATURELLES

Arrêté du Collège provincial du 31 mars 2011 relatif aux réserves naturelles

*Par arrêté du 31 mars 2011 le Collège provincial, émet un avis favorable sur le projet d'extension de la réserve naturelle de la « Heid des Gattes » sur le territoire de la commune d'**AYWAILLE**.*

N° 91 MONUMENTS ET SITES***Arrêté du Collège provincial du 10 février 2011 relatif aux monuments et sites***

*En séance du 10 février 2011 le Collège provincial, a pris connaissance, de l'arrêté du 22 février 2011, par lequel M. le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine classe, comme monument, l'habitation sis rue de Campine, n° 402, à **LIEGE** dite « Maison Mozin » à l'exclusion des nouveaux équipements techniques des cuisines (principale et du studio) et des salles de bain (principale et du studio)*

N° 92 MONUMENTS ET SITES***Arrêté du Collège provincial du 10 février 2011, relatif aux monuments et sites***

*En séance du 10 février 2011 le Collège provincial, a pris connaissance, de l'arrêté du 26 janvier 2011, par lequel M. le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine classe, comme monument, la totalité des toitures de l'ancien siège de l'association des Ingénieurs électriciens issus de l'Institut Montéfiore, sis rue Saint-Gilles, n° 31 à **LIEGE***

N° 93 MONUMENTS ET SITES***Arrêté du Collège provincial du 10 février 2011, relatif aux monuments et sites***

*En séance du 10 février 2011 le Collège provincial, a pris connaissance, de l'arrêté du 26 janvier 2011, par lequel M. le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine classe, comme monument, dans leur totalité, le monument interallié à l'exception des ascenseurs, de même que l'église régionale du Sacré-Cœur et Notre-Dame de Lourdes à Cointes, **LIEGE***

N° 94 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 28 avril 2011 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 28 avril 2011, le Collège provincial, **Autorise**, sous certaines conditions, la S.A. MTC, Avenue de la Résistance n° 316 à SOUMAGNE, à construire un pont sur le ruisseau dénommé « le Wayai », n° 5-07 dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie au plan officiel du cours d'eau, sur le territoire de la commune de **SPA***